



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 13 juin 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Nanteuil-Auriac de Bourzac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 07 juin 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	39	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Joël Constant – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent- Dominique Caillou – Catherine Esculier – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janailac – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents		
Suppléants absents	1	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien (pour la délibération 2024-98)
Titulaires absents	19	Christine Berthé - Pascal Devars (de la délibération 2024-85 à 2024-97) Lisa Boyer – Philippe Boismoreau – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Nicolas Platon – Romain Perruchaud – Bernard Saint-Martin – Christophe Rossard – Pierre Guigné – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel – Régis Defraye
Procurations	7	Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Jean-Marcel Beau à Jean-Didier Andrieux Bruno Limerat à Joël Constant Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Romain Perruchaud à Dominique Caillou Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2024/98 : (Code Nomenclature /3.2)

DATE : 13 JUIN 2024

RAPPORTEUR : Patrick Lachaud

OBJET : Vente du Terrain « Raynaud » situé sur la commune de Villeteureix à la SARL JAMOT

Le Gérant de la SARL Jamot, Monsieur Jean Christophe Laville, a fait part de son souhait d'acquérir un foncier entre 8 et 10 000m² pour y construire un nouveau bâtiment lui permettant un développement plus conséquent de son activité.

Le terrain « Raynaud » dont la CCPR est devenue propriétaire situé sur la commune de Villeteureix étant dans sa zone de chalandise, ce dernier a fait part de son souhait de l'acquérir.

Le terrain sera vendu au coût d'acquisition majoré des travaux et frais divers engagés par la CCPR de 5 000 € pour la réalisation de la voie d'accès, soit un total de 30 000 € net vendeur.

Le conseil communautaire à la majorité décide d'autoriser la vente de la parcelle cadastrée section D, parcelle 2298 au lieu-dit la Borie et d'une contenance de 8 903 m² au prix de 30 000 € sur la vente de ce terrain à la SARL Jamot représentée par son gérant Monsieur Jean-Christophe Laville.

Il sera procédé à cette vente sous la forme d'un acte d'administratif.

Considérant que Monsieur le Président en tant qu'autorité administrative aura le rôle de recevoir et authentifier l'acte en forme administrative il est proposé de désigner Monsieur Jean-Didier Andrieux, 1er Vice-Président de la collectivité en qualité de vendeur.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 39

Votes contre : 5

Abstentions : 2

Publié le 27-06-2024

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois**

Signé électroniquement le 21/06/2024 à 12:46
par Didier BAZINET

**Le secrétaire de séance
du 13 juin 2024**

Yves Mahaud

